



Impacts du dérèglement climatique. Les actes c'est maintenant !

Focus sur la DISP Haut de France avec le SPIP 62 ALIP Saint Omer.

Au SPIP 62, l'antenne de Saint Omer subit depuis bien trop longtemps une situation inadmissible, faute de locaux adaptés. Et ce n'est pas faute de l'avoir signalée, à multiples reprises, au DFSPIP, au Directeur interrégional, et au DAP, ces dernières années.

Si les agents ont désormais enfin un toit sur la tête et malgré l'engagement (réduit à néant) du DFSPIP de créer des box d'entretien, les usagers du service public pénitentiaire, eux, ne peuvent toujours pas être reçus au service. Cela n'est pas sans conséquence pour les professionnels, contraints de convoquer uniquement sur des permanences extérieures.

Un détail non négligeable, d'autant plus aujourd'hui que **l'ALIP de Saint Omer se trouve, de nouveau, confrontée à des problèmes inédits, causés par le dérèglement climatique.**

Le département du Pas-de-Calais a récemment connu des inondations sans précédent, à deux reprises. En cause : les pluies diluviennes, l'entretien des ruisseaux et canalisations, un relief peu propice à l'évacuation naturelle des eaux et, pour le second acte, les grandes marées.

Certains secteurs géographiques sont particulièrement impactés par les inondations et dernièrement des personnels ont purement et simplement perdu leurs lieux de permanence délocalisée du fait de la fermeture au public des espaces d'accueil.

Un agent est ainsi contraint de picorer des permanences délocalisées de-ci de-là, en remplissant les créneaux inoccupés par ses collègues.

Il est inacceptable que la continuité du service public rendu aux usagers pèse ainsi sur la bonne volonté des professionnels de Saint Omer.

Le SNEPAP-FSU demande à l'administration pénitentiaire et au secrétariat général, de faire du relogement de l'ALIP Saint Omer sa priorité ! Il est urgent pour les agents, et les usagers, d'être placés dans des conditions propices de travail et d'accueil.

Si les inondations ouvrent le pas aux premiers impacts visibles du dérèglement climatique sur les conditions de travail, **l'administration se doit d'être prospective et actrice de l'adaptation de ces dernières aux réalités nouvelles que nous avons à connaître.**

Pour les professionnels de Saint-Omer c'est une urgence bien tangible, qu'ils vivent en direct!

Le secrétariat régional Hauts de France